Zeitschrift: Générations : aînés

Herausgeber: Société coopérative générations

Band: 38 (2008)

Heft: 5

Rubrik: Vu de...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

PAR JEAN-ROBERT PROBST

hospitalière est payée à la fois par les caisses maladie, avec nos primes, et par les cantons, avec nos impôts. Pour l'heure, chaque instance verse sa part directement aux hôpitaux: 45% pour les caisses, 55% pour les cantons. Il y a donc deux payeurs. L'arrêté constitutionnel innove en exigeant que les cantons versent le produit des impôts, soit huit à dix milliards de francs par an (!), non plus aux hôpitaux mais à «l'organisme chargé de financer les prestations». Or selon Pascal Couchepin, ce mystérieux organisme n'est autre que les caisses maladie, qui s'arrogeraient ainsi le droit de faire la pluie et le beau temps dans le secteur hospitalier, ravissant aux cantons leur pouvoir de contrôle. Il ne faut donc pas s'étonner si les directeurs cantonaux de la Santé figurent parmi les plus farouches adversaires de cet article constitutionnel.

La fronde des opposants

Les directeurs cantonaux de la santé ne sont pas seuls en lice. Tous les professionnels de la santé ou presque, médecins, infirmières, pharmaciens, physiothérapeutes, etc., se retrouvent dans le camp des opposants. Derrière eux se pressent les organisations qui défendent les intérêts des consommateurs, des patients, des assurés et des personnes âgées, ainsi que la gauche et les Verts. Tous disent «Non au diktat des caisses!».

Dans l'autre camp, on trouve les assureurs et les partis de droite à l'origine du projet (UDC, radicaux et une partie des PDC). Ils sont appuyés mollement par H+, l'association des établissements hospitaliers, qui s'est ralliée sur pression des cliniques privées. Quant au Conseil fédéral, il murmure un faible oui. Un «oui institutionnel», histoire de ne pas désavouer le Parlement, précise Pascal Couchepin, qui n'a cessé de combattre ce projet avant de déposer les armes, de guerre lasse.

Neuchâtel

Le MDA s'engage pour le social

Depuis qu'elles sont devenues totalement autonomes, les sections cantonales du Mouvement des Aînés diversifient leurs offres.

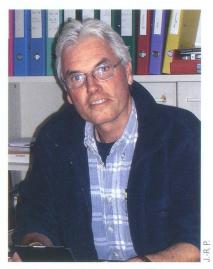
près une restructuration fondamentale, le financement du MDA est revenu aux cantons. Certaines sections en ont profité pour revoir totalement leur concept de base. A Neuchâtel, Philippe Jaquet s'est rapidement approché des pouvoirs publics, pour assurer le subventionnement de l'association qu'il dirige. En contrepartie, il a proposé de mettre à disposition de la collectivité son expérience et les forces représentées par les quelque mille membres du MDA.

Un projet solide

«Paradoxalement, pour nous, l'abandon des subventions par l'Ofas s'est avéré plutôt positif, rélève Philippe Jaquet. Ce que nous ne recevons plus de Berne, c'est la ville et le canton qui nous l'allouent directement.» Mais pour en arriver là, il a fallu présenter un projet très solide, susceptible de convaincre le Grand Conseil neuchâtelois.

«Dès l'instant où les députés ont adopté le projet Nomad, qui encourage le maintien à domicile, nous avions un rôle important à jouer. Le Mouvement des Aînés apporte l'une des multiples réponses à ce projet.»

Pour identifier le profil de dépendance des personnes vivant à domicile, il fallait effectuer une



Philippe Jaquet, directeur du MDA.

vaste enquête à travers le canton. Une soixantaine de membres bénévoles du MDA ont été mis à contribution. Ainsi, entre octobre 2007 et fin février dernier, ils ont interviewé plus de 1200 personnes à travers tout le canton. Un travail de fourmi qui a été fort apprécié par les personnes chargées de mettre en place le projet Nomad. «Le MDA a un extraordinaire potentiel de mobilisation citoyenne», constate Philippe Jaquet.

Ces questionnaires sont actuellement entre les mains des professionnels de la santé, de l'économie et des statistiques, qui vont les analyser afin d'en tirer les enseignements nécessaires pour le maintien à domicile des retraités du canton.

«Aujourd'hui, le Mouvement des aînés neuchâtelois n'est plus seulement un club de loisirs. Il devient un acteur de la vie sociale. Il existe un potentiel important de retraités qui ont envie de se rendre utiles», conclut Philippe Jaquet.

PAR CATHERINE PRÉLAZ

Genève

Un lieu de soins et d'écoute

Parce que prendre soin de soi n'est pas un luxe, de plus en plus de seniors osent demander de l'aide. A Genève, le Centre ambulatoire de psychiatrie et psychothérapie de l'âgé propose une nouvelle approche.



n mal-être, une anxiété, un état dépressif: cela peut frapper à tout âge et, souvent, cette humeur sombre ne se résorbe pas toute seule. Or, il n'est pas rare que la psychiatrie fasse peur et demeure associée, pour les plus âgés d'entre nous, à l'idée de «folie» et d'«asile». Pourtant, les choses ont

changé, radicalement, à Genève en particulier, avec une volonté de privilégier des soins hors des institutions hospitalières, cela en développant une prise en charge proche des gens et de la communauté. La création l'automne dernier du CAPPA (Centre ambulatoire de psychiatrie et psychothérapie de l'âgé) est une étape de plus dans ce processus d'ouverture. «Les demandes de prise en charge auprès

des seniors augmentent de manière exponentielle, remarque Alessandra Canuto, médecin psychiatre responsable du CAPPA. Il était donc essentiel que nous puissions y répondre au mieux, en les identifiant clairement.» Auparavant, il existait déjà une consultation ambulatoire de psychiatrie pour les personnes âgées, ainsi qu'un hôpital de jour, mais ce dernier était encore sur le site de Belle-Idée. «Désormais, ces

structures sont regroupées à une même adresse, en ville, hors du cadre hospitalier, explique la doctoresse Alessandra Canuto. Nous y proposons des prises en charge très variables en fréquence et en intensité. Un certain nombre de patients bénéficient d'un soutien psychiatrique-psychothéra-

peutique intégré de plus

ou moins longue durée.

Quant à l'hôpital de jour,

ouvert de 9 h 30 à 16 h, il

accueille des personnes

en difficulté, qui néces-

Des spécialistes sont à l'écoute des seniors en détresse 24 heures sur 24.

sitent un suivi plus intensif. Elles peuvent manger sur place, et suivre des programmes axés essentiellement sur la gestion des troubles psychiatriques, mais prenant également en compte, le cas échéant, des problèmes cognitifs, notamment en lien avec des démences. Enfin, un programme de crise est réservé aux cas les plus délicats et permet aux patients de dormir sur place jusqu'à sept nuits consécutives. Cette diversité des soins permet le plus souvent de maintenir la personne dans son réseau social et familial.»

Centre ambulatoire de psychiatrie et de psychothérapie de l'âgé (CAPPA), rue des Epinettes 10, 1227 Carouge; tél. 022 304 49 00.

Sur place ou par téléphone

Le CAPPA est ouvert sept jours sur sept et 24 heures sur 24. On peut s'y rendre directement ou appeler pour un soutien téléphonique. «De nombreux seniors qui s'adressent à nous n'avaient eu auparavant aucun contact avec la psychiatrie, précise la doctoresse Canuto. Chez les plus jeunes d'entre eux, autour de 65-70 ans, c'est souvent l'entrée en retraite qui s'associe à un état dépressif.» Il est difficile pour une personne âgée de porter un nouveau regard sur la psychiatrie. Alessandra Canuto compte sur la qualité du lien entre un patient et son soignant pour dépasser cette résistance. Son conseil: si vous vous sentez mal, ne restez pas seul avec votre détresse.